



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

Signez le référendum contre la loi sur l'énergie

La Ligue vaudoise combat le *Mantelerlass* des lois fédérales sur l'énergie et sur l'approvisionnement électrique. Sorti des tréfonds de l'administration fédérale, le terme est intraduisible avec précision. On se satisfera péniblement de l'«acte modificateur unique», qui signifie que plusieurs lois sont modifiées d'un seul coup afin d'englober – tel un manteau – une problématique. L'apparition sur la scène politique de cette terminologie administrative constitue déjà un motif de refuser la loi.

Objectifs et moyens

L'acte modificateur unique veut assurer la transition énergétique en augmentant la capacité de production d'énergie verte en Suisse, tout en réduisant notre consommation d'électricité. Le tout doit intervenir à brève échéance: le projet fixe comme paliers les années 2035 et 2050. Il s'agit d'accélérer les processus de planification et de construction d'infrastructures, et d'adopter des mesures pour réduire la consommation.

Le projet présuppose que la Suisse ne gagnera son autonomie énergétique que par l'électricité. Nous saluons l'ambition des Chambres et du Conseil fédéral de garantir notre souveraineté énergétique. La dépendance au pétrole est aussi une dépendance géostratégique.

Le projet refuse toutefois d'envisager d'autres sources d'énergie que le renouvelable. Le nucléaire et ses espoirs technologiques demeurent en dehors des réflexions. La décision d'en sortir, prise en 2014 à la suite de Fukushima, répondait pourtant à des préoccupations sécuritaires et environnementales différentes de celles des accords de Paris ou de la «vague verte» de 2019. Le recours au tout électrique est-il compatible avec la seule production renouvelable? On en doute assez pour ne pas vouloir tenter l'aventure.

Le projet prend la forme d'un vaste plan. Il fixe à moyenne échéance des objectifs chiffrés. La loi climat souffrait déjà de ce travers¹. Le plan finit toujours par dérailler. Mille obstacles encore insoupçonnés s'élèveront devant les autorités fédérales. Le seul moyen de les surmonter sera d'introduire encore plus de contrôles, de centralisation, de directives. Le projet donne déjà au Conseil fédéral la tâche de fixer puis de surveiller des objectifs intermédiaires, globaux et de détail.

Véritable fouillis de jargon technique, de dates et de pourcentages, la loi est déjà presque incompréhensible. Les futures ordonnances du Conseil fédéral échapperont à tout entendement, et donc à tout contrôle politique... peut-être du Conseil fédéral lui-même.

«L'intérêt national»

Albert Rösti l'a déclaré le 26 septembre à la tribune du Conseil national: «*La pesée des intérêts entre utilité (de la production d'électricité) et protection (de la nature et du patrimoine) est faite. Cela veut dire que les tribunaux ne doivent pas le faire à la fin, et c'est un grand progrès*»². Les Chambres ont donc décidé, a priori, que d'éventuels intérêts publics contraires, comme la préservation du patrimoine, de la biodiversité ou de l'environnement, ne pourront plus être invoqués pour s'opposer à un projet énergétique. Les tribunaux devront rejeter ces arguments de fond en se contentant de vérifications formelles. Contrairement à M. Rösti, on peine à y voir un «progrès».

A partir d'une certaine taille et importance fixées par le Conseil fédéral, les infrastructures d'énergie renouvelable acquerront le statut «d'importance nationale»³. Les cantons auront préalablement défini leurs emplacements

dans leurs plans directeurs. Cela créera une exception au principe de protection absolue des biens déjà portés aux inventaires fédéraux de protection de la nature et du paysage. Cela signifie que la beauté de La Côte, le charme de ses bourgs médiévaux, ou les crêtes des Tours d'Âi, actuellement classées, ne suffiront plus à faire obstacle à l'installation de panneaux solaires géants ou d'éoliennes. Malgré un classement

à l'inventaire, l'autorité pourra renoncer à des mesures de compensation ou de remplacement⁴.

Ensuite, et plus abruptement, le projet prévoit que «l'intérêt national prime les intérêts contraires d'importance cantonale, régionale ou locale». Cela démontre l'absurdité qu'il y a à distinguer des niveaux. Si la Suisse est belle et ses habitants attachés à ses paysages, ce n'est pas à cause du Cervin, de Lavaux ou du Parc national. C'est parce que chaque Canton et chaque ville peut préserver à son niveau l'esthétique et l'histoire de son cadre de vie.

En Europe, un paysage ne diffère en réalité guère d'une vieille fontaine ou d'un château. Nos campagnes sont profondément marquées de la main de l'homme. Vouloir imposer des hiérarchies dans la protection revient à nier l'interaction fondamentale de l'Homme avec son environnement naturel et bâti, aujourd'hui et dans l'histoire. Des panneaux solaires sur la Jungfrau navreront des touristes. Mais des éoliennes sur le plateau des Combremont feront pleurer les Vaudois.

Deux conceptions

Pour la première fois au niveau suisse, la campagne référendaire renverra dos à dos deux conceptions de l'écologie. La première, qui sous-tend la loi, est technicienne et étatiste. Elle voit dans l'in-

dustrialisation du paysage le moyen nécessaire pour sortir des énergies fossiles. A moitié consciente de la contradiction cachée derrière une sortie du nucléaire simultanée à la promotion du tout électrique, elle cède à ce paradoxe qui voudrait que l'Etat croisse pour surveiller la décroissance.

La seconde conception ne conçoit pas qu'on sabote la nature pour sauver le climat. Elle ne supporte pas que la loi cherche à modifier les mentalités en décidant à l'avance et pour toujours de la pesée des intérêts à opérer. Que l'on abatte des forêts jurassiennes pour planter des éoliennes nous a toujours dépassé. Cette conception est organique.

Pour la Ligue vaudoise, les communautés humaines, au premier chef desquelles les Cantons et leurs communes, font partie de l'environnement naturel de l'Homme. Préserver la Venoge et sa faune n'a d'intérêt que parce qu'elle «passe par La Sarraz». En accélérant les procédures, en désarmant les juges et les autorités locales, le projet de loi développe une conception abstraite de l'environnement, limitée au climat, aux gigawatts et aux taux de carbone, dont l'être humain est en fait absent.

Le délai de référendum court jusqu'au 18 janvier. La présente *Nation* contient une feuille de signatures. Renvoyez-la remplie à l'adresse indiquée.

Félicien Monnier

¹ «Le plan vicenno-septennal», *La Nation* n° 2224, du 7 avril 2023.

² Séance du Conseil national, 26 septembre 2023, objet 21.047: «Die Güterabwägung zwischen Nutzen und Schutz ist gemacht. Das heisst, dass das nicht am Schluss die Gerichte machen müssen, und das ist ein grosser Fortschritt.»

³ Art. 12 al. 2 projet LEne.

⁴ Art. 12 al. 3bis Projet LEne.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

- 22 novembre: **Comment calcule-t-on une prime d'assurance maladie**
Avec M. Vincent Hort, économiste, membre de plusieurs conseils, dix années d'expérience dans l'assurance maladie.
- 29 novembre: **Comment se construit un page internet**
Avec M. Pierre-Gabriel Bieri
- 6 décembre: **Jacques Chessex: La terre du Père**
Avec M. Sébastien Leignel, poète, et qui a enseigné la langue et la littérature françaises pendant 30 ans dans les gymnases vaudois.
- 13 décembre: **Pour une souveraineté numérique**
Avec M. Jean-Christophe Schwaab, municipal à Bourg-en-Lavaux, membre de la Commission fédérale de la Communication (ComCom)

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Une procédure accélérée anticonstitutionnelle

Le *Mantelerlass* prévoit qu'une fois une installation déclarée d'intérêt national, le Conseil fédéral peut décider que les autorisations seront octroyées «dans le cadre d'une procédure concentrée et abrégée» (art. 13 al. 3 projet LEne).

Il est vrai qu'un grand projet d'infrastructure ne se mène aujourd'hui pas sans de longues, coûteuses et nombreuses procédures administratives: expropriation des propriétaires du lieu, octroi d'une concession à l'exploitant, autorisation de construire, ou marchés publics pour l'adjudication des travaux. Ce sont autant d'occasions de ralentir le projet pour de nombreux motifs en recourant devant les tribunaux.

Que des travaux décidés et légitimés politiquement soient menés à chef rapidement n'a rien de choquant. En revanche, il est inacceptable que la compétence de fixer cette procédure accélérée soit confiée au Conseil fédéral. La procédure administrative est du ressort des Cantons. Les grands projets d'infrastructures impliquent déjà lourdement la Confédération. Cette nouvelle compétence du Conseil fédéral accroîtra une perte de souveraineté qui est trop souvent la source d'incompréhensions, et d'un sentiment de dépossession. Les récents déboires du chantier de la gare de Lausanne en sont la preuve.

Fé. M.

Le souffle artistique de la corrida

Mes camarades d'études lausannoises me demandent souvent pourquoi la corrida est un art. J'entends souvent des caricatures et des contre-vérités autour de ce sujet brûlant. Ayant le bonheur d'être toréro amateur dans ma Camargue natale, laissez-moi ici rétablir quelques vérités en commençant, par ce préambule en ode à ma passion :

La tauromachie, elle a 20 000 ans et le visage d'un jeune homme courageux qui s'en va chasser l'auroch sauvage pour conquérir la fille du chef du clan de Lascaux. Elle a 4 000 ans, lorsqu'existait en Crète un rituel qui consistait à effectuer des sauts périlleux au-dessus des cornes d'un taureau sauvage. Elle a 2 000 ans et le visage de l'imperator, qui, pour fêter la conquête de la Gaule, combat un taureau d'Hispanie à cheval, elle s'appelle Jules César. Elle a 270 ans et a le visage magnifique du coup de pinceau de Goya. Elle a 127 ans et le visage enfantin du roi des toréros, qui, pour prouver son courage, s'attachait les pieds en combattant les taureaux de don Juan Miura¹, elle s'appelle Joselito². Elle a 75 ans et le visage d'une nation espagnole en pleurs face à la famine de la guerre civile et la mort de son idole Manolete. Elle a 70 ans et le visage du cinéaste qui sera apprenti toréro, elle s'appelle Orson Welles. Elle a connu tous les courants artistiques : le classique, le romantique, le moderne, le rock'n roll du Cordobés³, le postmodernisme actuel, et bien sûr, des courants artistiques qui lui sont propres, à elle et au flamenco. À pied comme à cheval, du pinceau de Picasso à la plume de Baudelaire et de Hemingway, en passant par l'opéra de Bizet et

les noms des modèles de Lamborghini et son blason, elle a inspiré et accompagné l'histoire des plus grands artistes, et toujours aujourd'hui jusque dans les mangas japonais, à presque 11 000 kilomètres de l'Espagne.

La corrida est un art qui a environ 300 ans. Elle découle de la «tauromachie» (ndlr. du grec tauros: «taureau» et makheia: «combat») qui existe depuis toujours et a pris bien des formes différentes dans l'histoire, comme les combats de reines en Valais ou le rodéo américain, qui sont eux aussi des «combats de taureaux»! Au fond, la tauromachie désigne la fascination qu'a l'Homme depuis le début de l'histoire pour le bovin sauvage et sa force. La corrida ou plutôt «le toreo» – l'art de toréer – est la plus sophistiquée. Je le définirais comme ceci: c'est un art tragique, d'improvisation soliste, où le toréro se sert des charges d'attaque du taureau pour danser – et José Bergamín aurait ajouté: «Pour créer de la musique pour les yeux.»

Picasso disait: «Après tout, les arts ne font qu'un. On peut écrire une peinture en mots, tout comme on peut peindre des sensations dans un poème.» Il en va de même pour le toréro qui sculpte son œuvre dans le sable des arènes. La finalité de l'art étant la recherche du beau – n'en déplaise aux «artistes» post-modernes – laissez-moi vous expliquer les principales dimensions esthétiques que le public vient contempler dans les arènes.

La première nous vient d'Aristote: «Il convient d'être courageux, non par nécessité, mais parce que cela est beau.»⁴ Le toréro est avant tout admirable par

sa dimension éthique: il ne bougera pas devant le danger de la mort, seule la soie de sa cape ou la flanelle de sa muleta feront dévier la charge de son adversaire, tandis que ses pieds resteront immobiles.

La deuxième dimension esthétique du toreo est le taureau, que les toréros appellent «le seigneur taureau». Bien sûr c'est d'abord un animal majestueux, mais c'est aussi sa «nature» qui est belle. Il est beau, car il attaque tout ce qui est mouvement sur son territoire, en gardant la tête basse et jusqu'à sa dernière goutte de sang. On dit souvent d'ailleurs que les premiers artistes de la corrida sont les éleveurs, qui ont sélectionné génétiquement ces animaux depuis des siècles dans les immenses plaines remplies d'herbe autour de Séville.

Enfin, la dernière dimension de l'esthétique du toreo est l'harmonie du combat qui résulte de la rencontre des deux. Il est certain que, dans les arts d'improvisation, la grâce n'est pas toujours au rendez-vous. Il y a souvent des choses habituelles, attendues, lassantes ou au contraire brouillonnes et désordonnées, mais il arrive alors parfois que soudain cet équilibre se rompe et que le chaos devienne harmonie et transcende tout ce qui était alors imaginable... et que le taureau et l'homme ne semblent faire plus qu'un. Les Espagnols ont personnifié cette émotion en l'appelant le *duende*.

Le *duende* c'est la transe artistique, ainsi que la charge émotive qu'elle transporte. C'est le moment où l'artiste s'oublie lui-même pour faire parler quelque chose en lui qui le dépasse. C'est ce moment de grâce où le chanteur de flamenco ou le toréro prennent tous les risques

pour transcender les limites de leur art et semblent arrêter le temps. C'est cette même émotion que l'on peut ressentir lorsque l'on verse des larmes devant le *Christ de saint Jean de la Croix* de Dalí ou pendant le *Dies Irae* du Requiem de Mozart.

Je finirai en disant simplement que c'est un art qui est très pratiqué dans le monde: au Pérou, au Venezuela, au Mexique, en Equateur, en France, au Portugal et en Espagne. Et qui gagne à être connu, puisque la grande star du moment, Andrés Roca Rey, fait couler beaucoup d'encre. Pour donner un ordre d'idée – Saint-Exupéry disait que les grandes personnes ont besoin de chiffres pour avoir l'impression de connaître – les plus grands toréros peuvent faire une centaine de corridas par an et sont payés environ cent à deux cent mille euros pour chacune d'entre elles. Ça n'est pas une «pratique aux portes de la mort», c'est un art qui redevient actuel! Peut-être parce qu'il est aux antipodes de la société désincarnée et déracinée?

Rémi Chabre

¹ Grand élevage de taureaux de combat qui sont réputés être ceux qui ont tué le plus de toréros de l'histoire.

² Le toréro qui a inventé la corrida moderne et dont le toréo fait toujours référence aujourd'hui. Sa popularité était telle qu'il y a eu deux jours de deuil national lorsqu'il est mort (à 25 ans).

³ Célèbre toréro cordouan des années 1960 dont la vie est contée dans le très bon livre de Dominique Lapierre et Larry Collins: ... ou tu porteras mon deuil.

⁴ *Ethique à Nicomaque.*

La technologie aux dépens du stratège

Dans *La Nation* N° 2225, nous exposons la difficulté pour le stratège militaire d'organiser les effets au niveau tactique au bénéfice de la volonté du chef politique, parce qu'ils ont tendance à suivre leur propre logique. L'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre dernier en est encore une fois un révélateur.

En effet, depuis l'évacuation de la bande de Gaza en 2005, la sécurité d'Israël dans la région reposait sur un mur en béton isolant le territoire palestinien, complété par un système de surveillance basé sur des capteurs et des systèmes de tir télécommandés. L'armée israélienne passait régulièrement y «tondre le gazon», selon l'expression consacrée là-bas. Comprenez par-là quelques opérations militaires d'ampleur limitées.

Cette solution technologique devait fournir le préavis nécessaire en retar-

dant assez longtemps l'adversaire pour permettre d'organiser une réaction militaire. Elle avait l'avantage de réduire la nécessité de poster des garnisons aux abords de Gaza et, sur le plan politique, donnait l'illusion d'une solution définitive au problème du Hamas.

Cette barrière s'est pourtant révélée absolument inefficace contre l'attaque du 7 octobre. Les Israéliens ont semble-t-il oublié, comme beaucoup d'autres avant eux, que l'adversaire vit, s'adapte, apprend. Sa réalité politique et stratégique ne peut pas être étouffée par une solution technico-tactique passive.

La menace est généralement définie comme la multiplication des capacités par une intention. La surveillance technique peut fournir des informations factuelles sur les capacités, mais rarement sur les intentions cachées dans la tête des décideurs. Pour contourner la technologie de surveillance israélienne, les combattants du Hamas ont fait le choix de l'asymétrie et se sont imposé une discipline stricte de réduction de leur empreinte technologique, renonçant à l'utilisation des réseaux pour que leurs intentions restent invisibles. C'est là que le renseignement humain (HUMINT) aurait dû compléter le dispositif technologique. En quittant Gaza définitivement en 2005, Israël s'est pourtant privé d'une grande partie de ces sources sur place. Le résultat en a été une cécité totale au ni-

veau tactique le matin de l'attaque et une surprise opérative complète.

Chaque avantage devient un jour une vulnérabilité critique si l'adversaire s'y adapte et le contourne. La technologie ne vous dispense pas d'avoir des soldats armés pour rencontrer et vaincre les soldats armés de l'adversaire. Dans la dialectique des volontés qu'est la guerre, la technologie permet rarement d'imposer la sienne à l'autre sans recours à la contrainte physique. Entre 2005 et 2023, le Hamas s'est fortement militarisé par la professionnalisation de ses combattants, l'acquisition d'armements modernes et le développement de capacités offensives et défensives nouvelles. Ces capacités ont rendu peu efficaces les actions à distance et

l'approche technologique et ont imposé la recherche d'une décision en combat rapproché à laquelle Israël est aujourd'hui condamné alors que le mur devait l'en préserver.

Au-delà d'Israël, la confiance excessive dans la technologie est un défaut majeur des armées étatiques modernes. En remplaçant les humains par des systèmes, le stratège se prive d'outils essentiels à la compréhension des rapports de force. Il se plaît à croire que l'automatisation le préserve de devoir un jour engager des hommes et de les perdre. La technologie ne dispense pas de trouver une solution politique à un problème politique et ne met pas à l'abri d'une mauvaise interprétation et donc d'une mauvaise orientation stratégique.

Edouard Hediger

Difficiles relations Canton – communes

Nous avons fêté notre 500e habitante en 2020. La transformation de deux fermes en deux immeubles de logements, en 2019, a conduit la Commune à dépasser son quota d'habitants prévu par la révision de la LAT (loi fédérale sur l'aménagement du territoire, ndlr), ce qui nous a contraints à lancer une révision prématurée de notre PGA (plan général d'affectation, ndlr) adopté en 2012.

Cette révision prend malheureusement du retard en se heurtant au dog-

matisme de certains services cantonaux, qui n'ont qu'une vision de la Commune à travers Google Map.

Ce manque de vision locale rend parfois les situations difficiles à gérer. Elles sont souvent mal comprises par nos citoyens face à ces décisions cantonales si éloignées de notre Venoge et de notre quotidien.

(Extraits de la présentation de la commune de Cuarnens dans la *Feuille des avis officiels* du Canton de Vaud du 3 octobre 2023)

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

A la suite d'une discussion sur le bien commun

Reçu amicalement par la section fribourgeoise de Zofingue pour introduire une discussion sur le bien commun, nous avons longuement tourné autour du sujet, commençant par énumérer tout ce que le bien commun n'est pas : le bien commun n'est pas la prospérité, même si le souci de la prospérité en fait partie ; ce n'est pas le fait de durer, même si la durée en est une composante essentielle ; ce n'est pas un régime, même si la détermination du bon système politique est un aspect fondamental du bien commun ; le bien commun n'est pas l'intérêt général, qui n'en est que la partie la plus matérielle ; le bien commun n'est pas une application de l'éthique individuelle aux affaires politiques, même s'il est, à sa manière particulière, un bien moral ; le bien commun ne se fait pas à coup de lois, même si les lois sont l'une des expressions du bien commun ; le bien commun n'est pas la réalisation d'une vision enthousiasmante, même si le service du bien commun est enthousiasmant.

Le bien commun est au confluent de toutes ces définitions insuffisantes. Cette situation nodale rend la notion un peu difficile d'accès. Il faut la saisir au vol, ou l'approcher à pas feutrés, plutôt que la définir rationnellement. Par souci de facilité, on est toujours tenté de la réduire à l'une de ses composantes. En ce sens, établir la liste de ce que le bien commun n'est pas est

une manière de le cerner et de protéger son originalité.

On pourrait dire que le bien commun politique est une situation de relative harmonie dans le corps social, d'équilibre durable et d'unité entre ses parties. Ajoutons-y la nécessité d'une autorité légitime chargée de l'ordre général et des arbitrages entre les intérêts particuliers, entre les libertés et l'intérêt général, capable en outre de faire respecter ses décisions. Cette définition indique qu'on tend au bien commun, qu'on y touche parfois plutôt qu'on ne le réalise pleinement et définitivement. Le bien commun est l'étoile polaire du politique.

Le bien commun est une synthèse. Il a quelque chose d'une œuvre d'art. Mais l'œuvre ne cesse d'évoluer, puisqu'il s'agit de conserver l'équilibre et l'unité entre des choses qui changent : villages qui se transforment en villes, entreprises qui disparaissent, ou grandissent exponentiellement, parfois au point de devenir des États dans l'État, réformes scolaires bousculant la géographie, fusions communales, entrepreneuriales, syndicales, et tout ce qui se passe à l'extérieur du pays, pressions des États voisins et des firmes multinationales, durcissement des frontières, défaut de matières premières, guerres plus ou moins proches. C'est dire que le bien commun est fragile et toujours à recommencer.

Il y a quelque chose d'une œuvre d'art dans la décision de bien commun.

Le bien commun n'exige pas de l'autorité qu'elle bouscule le corps social au nom d'un âge d'or réactionnaire ou progressiste. Il lui fait un devoir de prendre en compte tout ce qui existe dans la société, d'en saisir la réalité et la valeur dans la perspective du tout.

Cette idée d'un tout soumis à l'œil de l'autorité peut sembler liberticide aux yeux d'un monde marqué par le préjugé individualiste. Il faut bien voir que dans la perspective du bien commun, la relation n'est pas entre l'État et le simple citoyen isolé et sans défense, mais, pour la protection organisée de celui-ci, entre l'État et les communautés plus réduites, familiales, communales, professionnelles, associatives et autres auxquelles le citoyen appartient. Face au pouvoir, ces appartenances protectrices réservent à la personne des espaces de liberté à sa portée.

Elles ne rendent pas moins service à l'État chargé de la synthèse du bien commun, étant autant de structures autonomes qui, sous réserve d'un trouble grave à l'ordre public, le dispensent de gaspiller ses forces dans des domaines où il n'est pas compétent : l'éducation des enfants, la conduite d'une entreprise, d'une Eglise, d'une paroisse ou d'une association.

Le bien commun est aussi rendu possible par l'existence d'innombrables usages éprouvés par l'histoire, de traditions anciennes, de concordats intercommunaux, de conventions collectives, de liens personnels professionnels, amicaux, de voisinage, d'habitudes qui règlent implicitement les non moins innombrables coexistences, plus ou moins rugueuses, voire antagonistes, entre les personnes ou les groupes de toutes sortes.

En cela, le bien commun est conservateur. Il commande à l'autorité le respect des choses qui existent et qui fonctionnent. En particulier, les choses changent, mais doivent le faire à leur rythme propre. Même pour faire une nouvelle loi, il y faut le temps, le temps de la concevoir, le temps d'en ajuster les termes exactement, par rapport à la réalité et par rapport aux autres lois, le temps d'imaginer sans passion les retombées principales et collatérales à long terme de son application. Il faut la douceur du temps, de la routine, du polissage par l'expérience pour orienter les lois dans la perspective du bien commun. Une loi votée dans l'urgence, climatique, sanitaire, sociale, environnementale, énergétique, a toutes les chances de nuire au bien commun.

Le bien commun est durable et changeant, conservateur et créatif, nécessaire et insaisissable.

Olivier Delacrétaz

Ismaël et Isaac

Dans un livre paru en 2018, le psychanalyste Gérard Haddad se demande : *Si Isaac et Ismaël ont pu vivre en paix, pourquoi leurs descendants ne pourraient-ils pas ?* Au vu des circonstances actuelles, le conflit israélo-arabe semble ne jamais devoir cesser. Écoutons le psychanalyste quand même.

Le passage du paganisme au monothéisme et la proscription du sacrifice humain se produisent au temps d'Abraham. Celui-ci est l'ancêtre commun des juifs, des chrétiens et des musulmans.

En Égypte, Abraham fait passer sa femme Sara, belle et stérile, pour sa sœur. Elle entre dans le harem de Pharaon, lequel comprend, à cause des plaies infligées à son pays, que Sara est en fait la femme d'Abraham, homme de Dieu. Avant de chasser Abraham d'Égypte, le Pharaon lui offre des cadeaux, dont une servante, Agar, devenant dame de compagnie de Sara. Celle-ci demande à Agar de donner un enfant à Abraham. Agar une fois enceinte d'Ismaël, Sara, jalouse et humiliée, maltraite Agar qui s'enfuit dans le désert. Treize ans plus tard, c'est Sara qui enfante Isaac. La haine de Sara se déchaîne à nouveau. Elle demande à Abraham de chasser Ismaël et Agar. Celle-ci désespérée aperçoit une source, grâce à Dieu ; elle et son fils sont sauvés.

Selon Haddad, cette exclusion rententit peut-être toujours dans l'inconscient musulman.

Plus tard, Isaac, juste avant son mariage avec Rébecca, aurait ramené Ismaël sous la tente d'Abraham, leur père, selon Haddad qui interprète à

sa façon le texte de la Genèse. Après qu'Abraham est mort, rassasié de jours, les frères réconciliés l'inhument, côte à côte. Il n'y a pas eu rupture. Le bon voisinage est envisageable.

Haddad retrace l'histoire de la cohabitation difficile entre juifs et musulmans. Il y voit une sorte de névrose collective. Le bon voisinage ne consiste pas en une fusion ; il s'établit si deux peuples qui se complètent se portent bien, chacun de son côté.

Au VI^e siècle, le judaïsme risque de disparaître. L'Empire romain devenu chrétien ne veut plus des juifs, que l'apparition de l'islam sauve. Beaucoup trouvent refuge autour de Bagdad. Au X^e siècle, où la civilisation arabe vit son âge d'or, les juifs concourent à son édification en Andalousie et à Kairouan, certes comme citoyens de seconde zone (dhimmis), mais autorisés à survivre. Au XII^e, c'est le déclin, l'islam se clôt sur lui-même. Chassés d'Espagne avec les Arabes, les juifs jouent le rôle d'intermédiaires en Provence, en Hollande, dans l'Empire ottoman.

Après la Révolution française, les juifs rejettent leurs racines orientales. Ils s'émancipent et vivent leur siècle des Lumières au XIX^e. Ils adoptent des idéologies européennes, le socialisme et le nationalisme. Certains envisagent une nation juive en Ouganda ou en Argentine, mais le refoulé revient. Les sionistes veulent s'installer en Palestine. Des protestants anglais, fervents partisans d'un retour des juifs en Terre sainte, premier moment selon eux de la parousie, parlent d'un *peuple sans terre sur une terre sans peuple* ! Il s'agit de bâtir *une villa dans la jungle*. Les

sionistes, en majorité juifs ashkénazes d'Allemagne et de Russie, n'éprouvent aucune tendresse pour les Arabes, ni pour les juifs sépharades qu'ils veulent auprès d'eux seulement pour faire nombre. Le lien avec Ismaël est rompu. Cela entraîne la division chez les juifs eux-mêmes. Un poète sioniste s'exprime par un witz : *Je hais les Arabes parce qu'ils ressemblent trop aux juifs orientaux*. Les sépharades n'aiment ni les Arabes ni l'establishment ashkénaze socialiste, et se rangent sous la bannière du parti nationaliste, ashkénaze lui aussi, mais qui joue sur la fibre religieuse. Isaac et Ismaël avaient trouvé une formule de symbiose : le bon voisinage sans fusion. Quand elles se séparent, les deux composantes périclitent.

Haddad s'efforce d'analyser les symptômes du conflit israélo-arabe qui l'insupporte triplement, vu sa judaïté, son origine tunisienne et son amour de la France. En France, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des haines en miroir. Selon Haddad, une frange de la communauté musulmane, jeune et *radicalisée*, hait la France, sa langue et ses mœurs, et se hait elle-même. Aux yeux des islamogauchistes, elle fait figure de nou-

veau prolétariat humilié, à mobiliser. Cependant malgré la faiblesse démographique des Français de souche, Haddad ne croit pas au *grand remplacement*, un fantasme selon lui. L'islam est trop faible, ne bénéficiant – dans certains pays – que d'une rente pétrolière loin d'être éternelle. Les sociétés musulmanes souffrent de corruption, d'un bâillon politico-religieux, du sort fait aux femmes, de tensions internes, humiliées d'avoir été colonisées et tenues à l'écart de la révolution techno-scientifique, donc militaire. *Les Printemps arabes* ont échoué. Selon Haddad toujours, il faut aider les musulmans à réintégrer la civilisation dont ils ont été autrefois partie prenante. Le concept de *judéo-christianisme* exclut l'islam. Il faut lui substituer celui de *gréco-abrahamisme*, qui comprend l'héritage grec et celui des trois monothéismes, voire celui de l'athéisme, car on ne peut être athée que dans un monothéisme.

Haddad est un personnage plutôt sympathique, mais nous verrons dans un prochain article combien sa tentative de résoudre la question israélo-palestinienne peine à convaincre.

Jacques Perrin

Prophétique Lausanne-Cités

Dans son numéro des 25-26 octobre, *Lausanne-Cités* nous informe que le Centre Patronal, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, la Fédération des entreprises romandes et la Chambre vaudoise du commerce et de l'indus-

trie tapent du poing sur la table pour accélérer la nouvelle ligne ferroviaire entre Lausanne et Genève. Le journal titre : « Nous ne voulons plus revivre la gabegie du trou de Tolochenaz. » Visionnaire !

Y. G.

Le président devrait toujours parler ainsi

Le 30 octobre dernier, Emmanuel Macron inaugurait la Cité internationale de la langue française dans le château restauré de Villers-Cotterêts. Pour mémoire, on rappelle que c'est en ce lieu que François 1^{er} a promulgué la célèbre ordonnance juridique de 1539 qui consacre « le langage maternel français » comme seule langue administrative dans l'ensemble du royaume. Jamais abrogée, elle est donc toujours en vigueur.

Le président de la République a épaté beaucoup de monde par un discours fédérateur d'une heure qui sonnait comme une véritable déclaration d'amour à la langue française. Il a su jouer avec virtuosité de son charme personnel et des ressources de sa voix au timbre chaleureux. A plusieurs reprises, il a quitté son texte rédigé pour improviser avec aisance, ce qui accentuait l'effet de sincérité de ses propos. Certes, l'exercice n'était guère périlleux face à un public composé essentiellement d'officiels, d'amis et d'académiciens.

Enivré par son pouvoir de séduction, il fut parfois un peu long et servit quelques lieux communs sur la liberté et l'universalisme, sur l'unification du royaume par la langue, etc. Mais il aborda avec détermination des sujets d'actualité et lança une offensive contre

le langage inclusif: «Le masculin est le neutre. On n'a pas besoin d'ajouter des points au milieu des mots.» (*Applaudissements nourris.*) Pour lutter contre l'illettrisme, il souligna «l'importance de l'orthographe, de la dictée, de la lecture à voix haute et des concours d'éloquence». Très loin du Macron cassant, arrogant, injurieux de certaines interventions maladroites, on se plaisait à retrouver l'orateur inspiré et serein des funérailles de Jean d'Ormesson. Le président devrait toujours parler ainsi.

Alors, Emmanuel Macron restaurateur du français *urbi et orbi*? Hélas, si on prend en compte ses actions, ses décisions, ses prises de position dans le monde, le bilan est globalement catastrophique. Les exemples sont nombreux: lors des événements internationaux, le président français préfère souvent s'exprimer dans un anglais de banquier, même hors du monde anglo-saxon. Pourquoi saluer Poutine d'un «good evening, mister President»? Oublie-t-il qu'il est de fait le représentant de 320 millions de francophones dans le monde?

Dans les relations européennes, Macron se comporte en diligent fossoyeur du français: lors de la création en octobre 2021 d'un Parquet européen, il a été décidé, avec l'appui du président

français, que la seule langue de travail serait l'anglais. Et pour faire bon poids, dans la foulée, le français a été écarté de la Cours des comptes de l'Union européenne. Le Brexit était une occasion rêvée de redonner au français sa position au sein de l'Europe. Or la correspondance entre les Etats, – même entre Etats francophones! – se fait de plus en plus dans une langue désormais étrangère à l'Union, si l'on excepte la République d'Irlande. Pourtant trois des membres sont francophones. Macron se comporte systématiquement en soutien actif et persévérant de cette éradication forcée du français.

Les événements internationaux qui se déroulent en France sont affichés en anglais: «One Ocean Summit», «One Forest Summit». Le site gouvernemental «Make our Planet great again» est resté sans traduction pendant huit

mois! Le président brésilien Lula fait un discours en portugais sous la tour Eiffel, traduit seulement en anglais. Les organismes publics utilisent fréquemment des appellations anglaises, comme La Poste et sa banque en ligne ridiculement intitulée «ma french bank». L'Afrique francophone n'est pas épargnée par ces désolantes souillures: «Meet Africa», «Africa creative», «Digital challenge». Et le slogan de l'Agence française de développement: «Let's start together – The Party!» L'Algérie, le Maroc et quelques Etats de l'Afrique subsaharienne ont enregistré le message et s'apprêtent à larguer le français.

A Villers-Cotterêts, Emmanuel Macron, le président du «en même temps», s'est livré à un éblouissant numéro théâtral dans l'accueillante cour d'un musée interactif. Demain il inaugurera une volière en déclarant son amour des oiseaux et son admiration pour les ornithologues, afin de faire oublier qu'il adore tirer les aigles et les gypaètes.

Jean-Blaise Rochat



Les bobos industriels, pionniers d'une industrie sans bobo

Les entreprises peinent aujourd'hui à recruter. Elles doivent en outre tenir compte du fait que, dans la société actuelle, les employés, ou les futurs employés (ceux qui se déclarent «open to work» sur les réseaux sociaux), sont des êtres fragiles, qu'un léger malaise ou une bête contrariété peut

d'huile et de graisse. Mais ça, c'était avant.

Une plateforme d'investissement vient de construire à Tolochenaz un bâtiment abritant des *espaces industriels partagés, pensés pour le bien-vivre, pour toutes celles et ceux qui savent qu'une autre manière de travailler est possible.* Y sont partagés des *espaces de détente et d'échanges, des installations sportives, des patios végétalisés, des services digitalisés* (comprenez: numériques). Autour de ces termes suaves et doux qui respirent l'inclusion et la diversité, les promoteurs tiennent un discours messianique: *Nous réinventons le cadre de travail industriel. [...] Nous mettons en avant la naturalité. [...] Nous mettons la santé et le plaisir au centre du travail. [...] Nous cassons les codes de l'ennui, du côté aliénant du travail. Nous voulons challenger, essayer, échanger. Nous osons, expérimentons. Nous nous mettons en relation, nous sommes une communauté.*

Nous assistons ici à la création des *bobos industriels*, pionniers d'une industrie sans bobo.

Ce phénomène recèle les germes d'une véritable convergence des luttes, où les ouvriers d'hier ressembleront de plus en plus aux étudiants d'aujourd'hui, recouvrant leurs angoisses existentielles d'un vernis de *coolitude* professionnelle, assis en tailleur autour d'un arbre de la solidarité. On ignore s'ils continueront de produire quelque chose.

Le réchauffement climatique s'en trouvera peut-être freiné, mais l'érosion du nombre de travailleurs syndiqués va se poursuivre, pour le plus grand malheur de M. Maillard (et du partenariat social). Car on adhère plus volontiers à un syndicat dans les effluves d'huile et de graisse que dans les patios végétalisés.

La laïcité fait de nouveau des vagues au bout du lac

Genève est dotée depuis peu d'une loi sur la laïcité de l'Etat, soumise au référendum et validée par le peuple (à 55%). Elle a fait l'objet de plusieurs recours au Tribunal cantonal de Genève, qui a annulé une disposition interdisant aux agents de l'Etat de signaler leur appartenance religieuse par des propos ou autres signes extérieurs. Puis au Tribunal fédéral, qui a annulé une autre disposition prévoyant que soumettre à autorisation des manifestations culturelles dans le domaine public devait être l'exception et non la règle.

Suite à ce laborieux processus législatif, la loi nouvelle et corrigée fut mise en application. En résultèrent l'interdiction des baptêmes lacustres, mais également, quatre jours avant la date, des processions de la Fête-Dieu en 2022. Voici quelques extraits de l'argumentation du Département de la sécurité, de la population, et de la santé:

«[L]a procession consistant en l'exposition du sang et du corps du Christ, même de manière symbolique, se caractérisait par un caractère ouvertement ostentatoire portant atteinte de manière particulièrement grave à la liberté et aux droits d'autrui (manque un élément de coordination) à la neutralité culturelle du domaine public. La procession était destinée à confronter autrui à un culte sans considération pour sa liberté et son droit à une conviction religieuse autre ou une absence de conviction. [...] Le sentiment religieux ou de l'intimité de la croyance des tiers était d'autant plus à protéger dans le cas d'espèce que les processions présentaient une violence symbolique particulièrement ostentatoire et agressive. La manifestation culturelle, qui ne véhiculait pas d'information à autrui, n'avait pas besoin de l'espace public et ne bénéficiait pas de la protection

constitutionnelle en l'absence d'une nécessité particulière. [...] La procession était un rite particulier qui consistait en une manifestation ostentatoire d'un homme qui, par sa théâtralisation, se donnait en spectacle, lequel ne pouvait être perçu par autrui que comme une démonstration sans nécessité et de force agressive.»

Cette argumentation, qui vise à l'accomplissement de la neutralité religieuse par l'interdiction de toute existence visible de la religion, est contraire à la fois à la laïcité «ouverte» voulue par la Constitution genevoise et à la protection accordée à la liberté de croyance par la même Constitution, ainsi que par la Constitution fédérale et diverses conventions internationales. Le Tribunal cantonal l'a fort heureusement désavouée et a annulé la décision du Département (pour l'une des processions seulement).

Il est toutefois étrange et regrettable que l'arrêt ne mentionne pas une seule fois la garantie de la liberté de croyance offerte par la Constitution genevoise et que toute la réflexion soit construite sur le droit fédéral et international. Il est plus regrettable encore que le Conseil d'Etat ait cru bon de recourir au Tribunal fédéral contre cette décision, selon lui une «atteinte qualifiée à la puissance publique du Canton». Ce recours a été déclaré irrecevable le mois dernier, avec raison: il n'appartient pas au Tribunal fédéral de régler les querelles entre les différents pouvoirs au sein d'un Canton. Voir tant l'exécutif que le judiciaire ignorer les outils propres à leur république et se tourner immédiatement vers le droit et les institutions fédérales à la recherche de solutions devrait inquiéter sérieusement nos voisins.

Benoît de Mestral